



INSCRIPTION

Du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023 de 8h00 à 12h00

Age : 8 à 15 ans

Tarif : 80 euros

Date limite des inscriptions : le 22 décembre 2023 à 17h

PARTICIPANT MINEUR

NOM : Prénom : Age :ans

Tel portable :

Mail :

Pratique sportive : ☐ Aucune ☐ Occasionnelle ☐ Régulière ☐ Compétitive

Si, oui laquelle :

Allergie : ☐ Aucune ☐ Si, oui, Laquelle.....

Représentant légal

NOM : Prénom :

Adresse :

Tel portable :

Mail :

Tarif : 80€ par personne/ à régler au plus tard le 26 décembre à 8h.

Mode de paiement : ☐ ESPECES ☐ CHEQUES ☐ CB

Souhaitez-vous être informé de futurs évènements de cette nature : ☐ oui ☐ non

Acceptez-vous que la SOGES utilise votre image ou celle de mon enfant, sans limitation, sans formalité préalable dans le cadre d'une insertion dans les publications de la SOGES (site internet, Facebook...) ou de la presse. ☐ oui ☐ non

Les coordonnées des participants seront traitées en accord avec la loi Informatique et Libertés.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de son règlement ci-joint. Elle doit être retournée par mail à l'adresse suivante : pistecyclable@soges972.fr ou à la piste avant le vendredi 22 décembre 2023, 17h.

DATE : SIGNATURE :

PISTE CYCLABLE INTERCOMMUNALE

Quartier Pays Noyé – Route du Bac 97224 DUCOS

Tel : 0696 41 84 50 Mail : pistecyclable@soges972.fr Facebook : soges972 sport

REGLEMENT

Article 1 : Conditions d'accueil

Le stage vélo nvel est organisé par la SOGES (Société de Gestion d'équipements du Sud), sur le site de la piste cyclable intercommunal de l'espace sud, située sur la ville de DUCOS.

L'accueil et la sécurité des participants seront garantis de 8h00 à 12h00 sur la piste cyclable.

En dehors de ce temps la sécurité des responsables légaux sera engagée.

Les participants en possession de leur propre matériel sont autorisés sous le contrôle et validation par les animateurs de les utiliser pour le stage.

Le nombre de participants est limité à 30 sur l'ensemble du stage.

Possibilité de prêt de vélos et de casques en fonction des disponibilités.

Article 2 : Intervenant extérieurs

Pour La mise en place de la randonnée finale un renfort de 2 à 5 bénévoles est prévu afin de garantir la sécurité de l'ensemble du groupe.

Article 3 : Droit et frais d'inscription/pièces à fournir

L'inscription est obligatoire auprès de la SOGES. Un Certificat médical de non-contre-indication de pratique physique en plein air ou une licence sportive fédérale est exigée.

Les frais d'inscription de 80 € sont à régler au plus tard le 26 décembre à 8h à la piste en espèce ou par chèque à l'ordre de la SOGES.

Article 4 : Sécurité

Les participants en possession de leur propre matériel sont autorisés sous le contrôle et validation par les animateurs de les utiliser pour le stage (vélo en bon état de fonctionnement avec un bon système de freinage). Le port du casque est obligatoire.

Les pédales automatiques sont autorisées, il est toutefois conseillé de faire l'ensemble des activités en chaussures de course à pied. (Pédale « plate » à prévoir).

Article 5 : Responsabilités et assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Article 6 : Autorisation parentale

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire. Tout participant (e) reconnaît avoir lu le règlement, accepte les termes du contrat que constitue le bulletin d'inscription et dégage la structure de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

Article 7 : Utilisation des images

Les représentants des participants autorisent les organisateurs à utiliser leur image en vue de toute exploitation par la SOGES.